REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE

COMMUNE DE DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

SEANCE du 30 juillet 2026

Sous la présidence de M. Fabrice ENSMINGER, Maire,

Présents :

M. Cédric MARCHAL, M. Didier CARMAUX, Mme Valérie KLEIN, adjoints au Maire

Mme Elodie BARTHELME, M. Claude FUCHS, Mme Audrey EPPINGER, M. Didier ADOLFF, Mme Isabelle SCHENEL-LIENHART, Mme Elodie WEBER, M. Thierry MULLER,

Absents :

Mme Heidi GRAN qui a donné pouvoir à Valérie KLEIN
Mme Monique NISSLE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle SCHENEL-LIENHART
M. Gérald EISENECKER qui a donné pouvoir à M Cédric MARCHAL, Mme Roxane SCHNELL

ORDRE DU JOUR

1. **Prorogation du crédit-relais de 800 000 €**
2. **Divers**

Le Maire ouvre la séance à 18h00
Secrétaire de séance : M. Cédric MARCHAL

2026-07-30 § 1. Prorogation du crédit-relais de 800 000 €

Autorisation de signature d'un avenant au contrat de prêt relais n°06098836 conclu avec la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de prêt relais n°06098836 d'un montant de **800 000 €** conclu avec la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne ;

Vu le courrier de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne informant la commune de l'accord de son Comité de Crédits pour le report de douze (12) mois de l'échéance du prêt relais n°06098836 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'accepter ce report d'échéance selon les conditions proposées par l'établissement prêteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 : D'accepter les conditions de l'avenant au prêt relais n°06098836, à savoir :

- Montant du prêt : **800 000 €** ;
- Nouvelle date d'échéance : **28 août 2027** ;
- Maintien du taux fixe : **3,80 %** ;
- Maintien de la garantie constituée par une **cession de créance en application de la loi Dailly**;
- Frais de dossier : **0,10 % du capital restant dû, soit 800 €**.

Article 2 : De prendre acte que cet avenant constitue un report exceptionnel et qu'aucun nouvel allongement de ce concours ne sera sollicité auprès de l'établissement prêteur.

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat de prêt relais n°06098836 ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-06-05 § 2. Divers

Avenant au règlement du cimetière communal – Article 63 : Aménagement des espaces inter-tombes

Afin de préserver l'harmonie du cimetière communal, de garantir la sécurité des usagers et de faciliter les opérations d'entretien, il est proposé d'intégrer un nouvel article au règlement du cimetière concernant l'aménagement des espaces situés entre les tombes.

Article 63 – Aménagement des espaces inter-tombes

Tout aménagement des espaces situés entre les tombes (gravillons, cailloux ou tout autre dispositif) est soumis à une autorisation préalable et expresse du Maire.

Chaque demande sera examinée au cas par cas, en tenant compte de la configuration des lieux, notamment de la largeur et de la surface de l'espace concerné. L'autorisation ne pourra être accordée que si l'aménagement projeté s'intègre harmonieusement dans l'environnement du cimetière, respecte l'esthétique générale des lieux et ne compromet ni la sécurité, ni la circulation, ni les opérations d'entretien et de maintenance, notamment les travaux de tonte.

Tout aménagement réalisé sans autorisation ou ne respectant pas les conditions fixées par la commune pourra être retiré d'office, après mise en demeure restée sans effet, aux frais du concessionnaire ou de ses ayants droit.

Cet avenant a pour objectif d'encadrer les initiatives individuelles afin d'assurer une gestion cohérente du cimetière communal, de préserver son caractère paysager et de garantir le bon déroulement des interventions des services municipaux.

Le Conseil Municipal approuve cet avenant.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 18h55

Dossenheim-sur-Zinsel, le 30 juillet 2026

Le Maire,
Fabrice ENSMINGER

Le secrétaire de séance,
Cédric MARCHAL